



École St-François-Solano
 3580 rue Dandurand
 Montréal, Québec H1X 1N6
 ☎(514) 596-4966
stfsolano@cscdm.qc.ca

Procès-verbal de la 155^e séance
Mardi 15 octobre 2019
 18 h 30

Étaient présents :

Raphaël Coulombe
 Isabelle Fortin
 Bertille Marton
 Julie Baillargeon
 Geneviève Lemoine
 Marilou Filiatreault
 Line Lapierre (directrice)
 Dominic Martineau
 Hugo Braen
 Murène Ductan
 Josée Laquerre

Aucune absence

| | Sujets à discuter | Action du CÉ | Minutes |
|----|--|--------------|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | | |
| 2. | Mot de bienvenue et présentation des membres | | 5 |
| 3. | Nomination d'un secrétaire d'assemblée R. Coulombe propose G. Lemoine. <i>G. Lemoine accepte.</i> | Adoption | 3 |
| 4. | Lecture et adoption de l'ordre du jour <i>Proposé par B. Marton. Appuyé par M. Filiatreault.</i> | Adoption | 3 |
| 5. | Nomination de la présidence et de la vice-présidence B. Marton propose R. Coulombe au poste de président. J. Baillargeon appuie. <i>R. Coulombe accepte.</i> R. Coulombe propose M. Filiatreault au poste de vice-présidente. G. Lemoine appuie. <i>M. Filiatreault accepte.</i> | Adoption | 5 |
| 6. | Adoption du procès-verbal de la 154^e séance (18 juin 2019) Modifications à faire au point 7 : cohérence. <i>Proposé par J. Baillargeon. Appuyé par I. Fortin.</i> | Adoption | 5 |
| 7. | Retour sur l'assemblée générale du 12 septembre Vérifications (aucun commentaire). À adopter l'année prochaine. | information | 5 |
| 8. | Rôles, pouvoirs et fonctions du CÉ (extrait de la LIP) Lecture commune des documents remis par courriel. | Information | 5 |
| 9. | Règles de régie interne (document remis par courriel) Vérification à faire auprès du Secrétariat général – Est-il possible de modifier le nombre de parents pour que ce soit proportionnel au nombre d'enfants? Ce serait pour | Adoption | 5 |

| | | | |
|------------|--|---|-----------------------------|
| | <p>un parent de plus afin de conserver une parité entre parents et enseignants.</p> <p>Le souhait de Mme Lapierre est d'avoir un membre de la communauté sur le CÉ. Elle fera les représentations nécessaires.</p> <p><i>Proposé par M. Ductan. Appuyé par H. Braen.</i></p> | | |
| 10. | <p>Vie école</p> <p>1. Déclaration de clientèle 2019-2020</p> <p>Cette année, il y a 470 élèves à l'école, il n'y a pas eu de déplacements d'élèves. L'équipe enseignante est stable depuis peu : une nouvelle enseignante TSA et un nouvel enseignant en arts plastiques sont arrivés dernièrement.</p> <p>2. Tableau des sorties et activités culturelles</p> <p>Certaines informations sont à ajouter concernant la sortie au Musée d'art contemporain (Julie) et une autre sortie.</p> <p><i>Proposé par M. Filiatreault. Appuyé par D. Martineau.</i></p> <p>Ajout - Vente de collations maison, de soupes et de gâteaux en pot et de sacs réutilisables en tissu recyclé pour les collations afin de financer la sortie des 6^e années (sortie des finissants) au camp Mariste. Une subvention a aussi été demandée à Métro : nous sommes en attente.</p> <p>Il est proposé d'appuyer les projets liés au financement de la sortie de fin d'année des classes de 6^e année au Camp Mariste.</p> <p><i>Proposé par D. Martineau. Appuyé par M. Ductan.</i></p> <p>3. Résolution pour les buts de soccer</p> <p>Il est résolu de transférer au fonds 4 la dépense de 10 714,24\$ pour l'achat et l'installation de trois paires de but de soccer payée au fonds 9.</p> <p><i>Proposé par B. Marton. Appuyé par R. Coulombe.</i></p> | <p>Information</p> <p>Approbation</p> <p>Approbation</p> | <p>10</p> |
| 11. | <p>CSDM</p> <p>1. PTRDI</p> <p>Le formulaire attestant la consultation du CÉ quant au PTRDI a été rempli et envoyé.</p> <p>2. Dossier brigadier</p> <p>Mme Lapierre rapportera le problème du nouveau brigadier au poste de quartier. L'enjeu de sécurité ne cesse d'augmenter depuis 2 ans.</p> <p>3. Procédurier pour frais exigibles aux parents</p> <p>Présentation rapide du procédurier.</p> | <p>Consultation</p> <p>Information</p> <p>information</p> | <p>20</p> <p>5</p> <p>2</p> |

| | | | |
|-----|--|---------------------------------------|----------|
| 12. | <p>Service de garde</p> <p>a) Déclaration de clientèle</p> <p>435 inscrits au SDG (toutes catégories confondues)</p> <p>Une liste des membres du comité de parents utilisateurs du SDG a été établie. Les dates des rencontres sont les suivantes : 28 novembre, 20 février et 21 mai (17h à 18h).</p> <p>b) Tableau sorties/journée pédagogique</p> <p>Concernant la sortie du 14 avril – StarCité + Piscine olympique, J. Laquerre souhaite recueillir l’opinion des parents, puisque le cinéma aimerait offrir un combo popcorn/friandises aux enfants pour un coût de 5\$. Dans l’ensemble, les parents ne sont pas en faveur d’un tel ajout. Ainsi, les activités sont approuvées, mais pas les grignotines.</p> <p><i>Il est proposé d’approuver la sortie au StarCité et à la piscine olympique lors de la journée pédagogique du 14 avril.</i></p> <p><i>Proposé par G. Lemoine. Appuyé par M. Filiatreault.</i></p> <p>c) Journées pédagogiques</p> | <p>Information</p> <p>approbation</p> | <p>5</p> |
| 13. | <p>Représentant des parents</p> <p>a) Calendrier des rencontres</p> <p>Certaines contraintes font en sorte que deux rencontres du Conseil d’établissement et du Comité de Parents auront lieu le même jour (voir point 17) : G. Lemoine verra si sa présence au CP est nécessaire lorsqu’elle recevra les ordres du jour.</p> <p>G. Lemoine n’a pas assisté à la première rencontre des représentants de la Région Est puisqu’aucun point important n’était à l’ordre du jour.</p> | <p>Information</p> | <p>3</p> |
| 14. | <p>OPP</p> <p>a) Demande financière</p> <p>Il est proposé d’accorder un montant de 50\$ à l’OPP</p> <p><i>Proposé par R. Coulombe. Appuyé par B. Marton.</i></p> | <p>adoption</p> | <p>3</p> |
| 15. | <p>Fondation</p> <p>Point statutaire, selon les rencontres. Informations à transmettre.</p> | <p>Information</p> | <p>5</p> |
| 16. | <p>Varia</p> <p>Plomb dans l’eau : un suivi de la direction sera fait sous peu par l’entremise de l’Info-Parents.</p> | | |
| 17. | <p>Calendrier des rencontres, levée de l’assemblée</p> <p>Levée de l’assemblée à 20h40.</p> | <p>Adoption</p> | <p>3</p> |

« Toute décision du Conseil d’établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l’élève. » (Loi 180, article 64)

Rédigé par Geneviève Lemoine, le 13 novembre 2019.